



Annexe

14. Question des îles Falkland (Malvinas) (point 53).

[L'Assemblée a décidé que ce point devrait être examiné directement en séance plénière, étant entendu que les organisations et personnes portant un intérêt à cette question seraient entendues à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) lors de l'examen du point en séance plénière.]
